

6211-09-005

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Anne-Marie Parent, présidente
 M. François Lafond, commissaire

**PROJET D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT
DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 juin, 19 h
Bibliothèque de Saint-Léonard, Salle 2
8420, boul. Lacordaire
Montréal, arrondissement Saint-Léonard

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 20 JUIN 2011	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. CLAUDE ROBICHAUD, directeur général	4
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULIN	

M. MICHEL ARCAND, représentant	8
REGROUPEMENT DE CITOYENNES ET CITOYENS DE JOLIETTE POUR LA PRÉSERVATION D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ	

DISCOURS DE FERMETURE	18
-----------------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*.

10 Je suis Anne-Marie Parent et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis accompagnée de François Lafond qui agit à titre de commissaire.

15 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Les analystes qui soutiennent les travaux de la commission tout au long du mandat de quatre mois, soit monsieur Rafael Carvalho, madame Julie Crochetière et monsieur Jonathan Perreault. La coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin, qui est présente ici ce soir. La responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier ainsi que madame Virginie Begue, agente de secrétariat.

20 La commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation, tous deux présents ici ce soir.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. La transcription de la séance de cette deuxième partie de l'audience publique sera accessible environ une semaine après la fin de l'audience publique, par Internet, dans les centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

30 Nous avons tenu, les 24 et 25 mai derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Ce soir, nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance est le suivant :

45 Nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

50 Puis la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre, et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60 Une séance, celle de ce soir, aura lieu au cours de cette deuxième partie de l'audience publique. En ce moment, deux présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

65 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

70 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

75 Par exemple, il peut s'agir de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

80 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos

devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

85 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions de la commission et les réponses obtenues seront disponibles par Internet dans les centres de consultation ouverts en région ainsi que dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE.

90 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

95 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 15 septembre 2011. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

105 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles par Internet, dans les centres de consultation de la région, dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. L'information est régulièrement mise à jour. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

110 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

120 Alors, nous serions prêts à prendre notre premier intervenant de la soirée, qui est monsieur Claude Robichaud, directeur général du Centre local de développement économique des Moulins.

Bonsoir, Monsieur Robichaud.

125 **M. CLAUDE ROBICHAUD :**

Bonsoir, Madame! Donc, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, merci au BAPE de nous donner l'occasion d'exprimer notre opinion sur cet important projet. Permettez-moi d'abord de vous dire quelques mots en rapport à notre organisation.

130 Organisme à but non lucratif, le Centre local de développement économique des Moulins – que j'appellerai pour alléger la présentation le CLDEM – a pour mission de favoriser le développement économique de la MRC des Moulins, laquelle est composée des villes de Terrebonne et Mascouche.

135 Les ressources énergétiques étant un élément essentiel au développement économique, il nous apparaît important au CLDEM de prendre position sur ce projet. La MRC des Moulins est en forte croissance, elle participe à la vitalité économique de Lanaudière tout en étant reconnue comme pôle de croissance à l'échelle métropolitaine.

140 Nous avons soumis un bref mémoire favorable au projet, considérant notre souci d'assurer les conditions propices à la prospérité de notre milieu. Sans en faire une lecture exhaustive, Madame la présidente, je me limiterai ici à en soulever les faits saillants.

145 Donc, les infrastructures municipales, routières, de télécommunications et de transport en commun sont des incontournables en développement économique. Il en est de même, évidemment, pour les infrastructures énergétiques.

150 La démonstration n'est plus à faire, nous n'avons qu'à penser aux effets de la tempête du verglas, ici, au Québec ou encore au blackout qu'a connu la Californie il y a quelques années. L'alimentation en électricité, la qualité de son signal, la robustesse des réseaux sont des incontournables.

155 Avec le projet portant sur le secteur nord-est de la métropole, la société d'État poursuit son rôle structurant sur l'économie québécoise. Au-delà des retombées directes, elle assure l'alimentation en électricité à un vaste périmètre, permettant à une portion importante de la métropole de contribuer à l'essor économique et à la qualité de vie de ses citoyens.

160 Considérant les perspectives de développement de la MRC des Moulins, il est impérieux de s'assurer de la capacité et de la qualité de la desserte hydroélectrique. Comme l'indique Hydro-Québec dans son bulletin d'information de mars 2010 portant sur le projet des postes Lachenaie et Pierre-Le-Gardeur, et je cite ici le bulletin :

165 *La clientèle du sud de Lanaudière est principalement desservie par les postes de Repentigny, de Terrebonne, de Mascouche, de Saint-Sulpice et de L'Assomption. Or, ces postes ne suffiront plus à la demande à court et à moyen terme. De plus, le réseau à 120 kV, à Laval, est utilisé à pleine capacité. Le poste de Duvernay ne possède plus la capacité requise pour répondre à la demande.*

170 Fin de la citation. Notre contribution ici porte principalement sur l'appréciation du développement récent ainsi que les perspectives de croissance dans Les Moulins, soit la MRC qui accueillera les postes Lachenaie et Pierre-le-Gardeur.

175 La MRC Les Moulins connaît l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec. La population actuelle est de l'ordre de 150 000. Elle était de 105 000 en 1996. L'Institut de la Statistique du Québec estime qu'elle franchira le seuil des 200 000 en 2031. Il y avait, par ailleurs, en 2008, plus de 3 700 établissements d'affaires dans la MRC Les Moulins. Les parcs industriels de la MRC regroupaient, en 2001, 306 entreprises. Ce nombre passait à 475 en 2010. Pour la même période, l'emploi dans les parcs industriels est passé de 6 945 à 10 420.

180 Cette vitalité économique s'est observée dans l'ensemble des secteurs d'activité, comme en témoigne par ailleurs une compilation effectuée par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2011, selon laquelle les entreprises de la MRC des Moulins procuraient 25 100 emplois en 2001 et 46 200 en 2010.

185 De 2006 à 2010, les valeurs des permis de bâtir dans Les Moulins ont été en moyenne de 360 M\$ par année. Les perspectives de développement demeurent favorables dans les années à venir, autant au niveau résidentiel que commercial, industriel ou institutionnel.

190 Le poste Lachenaie servira à appuyer le développement du secteur est de Terrebonne. Ce secteur connaît un boom important. D'autres espaces sont disponibles au développement dans ce secteur et la gare de Terrebonne du train de l'Est viendra ajouter un nouvel attrait à ce périmètre.

195 Le poste Lachenaie, avec ses huit lignes de distribution, permettra d'alimenter ce secteur et desservira une portion de la MRC des Moulins. Ce nouveau poste soulagera par le fait même les postes environnants. Le poste de Pierre-Le-Gardeur agira comme poste source et viendra solidifier le réseau d'alimentation sur l'ensemble de la MRC des Moulins, appuyant ainsi le développement économique de tout le territoire.

200 Ces ajouts à la capacité hydroélectrique permettent de capitaliser sur une source d'énergie propre et renouvelable. Alors que le bilan carbone est un enjeu planétaire, le Québec est privilégié de compter sur une telle source d'énergie.

205 Il est primordial que l'élan de la MRC des Moulins puisse être soutenu par une alimentation énergétique de premier plan. En plus de permettre le développement résidentiel, l'infrastructure hydroélectrique vient également appuyer la création d'emplois.

210 Dans Les Moulins, la création d'emplois est plus rapide que la croissance de la population active. Ceci signifie que la MRC des Moulins, avec une stratégie axée sur l'emploi et l'investissement, augmente son autonomie en emploi. De plus en plus de résidents de la MRC des Moulins y travaillent. Il faut maintenir, voire même, accélérer cette tendance favorable au développement durable et à la qualité de vie de nos citoyens.

215 En ce qui concerne les emplacements pour les deux postes, nous croyons que les solutions proposées par Hydro-Québec sont opportunes. Les sites retenus, dans le secteur Lachenaie au nord de l'autoroute 640, présentent le moins de contraintes quant à la cohabitation avec les autres fonctions urbaines et rurales et ils ont un impact moindre sur le paysage.

220 En résumé :

Considérant la forte augmentation de la demande en électricité sur le territoire de la MRC des Moulins;

225 Considérant les perspectives de développement pour les années à venir;

Considérant la stratégie de développement économique du CLDEM axée sur l'investissement à l'emploi;

230 Considérant l'importance du réseau d'alimentation en électricité et les investissements requis en vue d'exploiter ce potentiel;

Considérant les sites retenus par Hydro-Québec pour la localisation des postes Lachenaie et Pierre-Le-Gardeur;

235 Considérant que l'hydroélectricité est une énergie propre et renouvelable;

240 Nous recommandons qu'Hydro-Québec obtienne les autorisations requises en vue de construire les postes Lachenaie et Pierre-Le-Gardeur prévus dans le cadre du projet, et ce, tel que soumis ou avec les ajustements que la Ville de Terrebonne souhaitera y apporter au plan de l'aménagement, si requis.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Robichaud. Monsieur Lafond?

245 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Dans le fond, dans votre recommandation, Monsieur Robichaud, vous dites, bon, vous recommandez que le projet d'Hydro-Québec soit autorisé tel quel ou encore avec les ajustements qui pourraient être proposés par la Ville de Terrebonne. Êtes-vous au fait si la Ville de Terrebonne a des ajustements à demander ou s'ils ont des ajustements en vue?

250

M. CLAUDE ROBICHAUD :

Bien, écoutez, d'après ce que j'ai pu voir, en fait, dans les documents qui ont été produits, je crois, suite à la première consultation, je pense que ces éléments-là ont eu l'occasion d'être discutés, et les informations que j'ai, moi, du côté de la Ville de Terrebonne, c'est qu'ils semblent satisfaits jusqu'à maintenant des dispositions prises.

255

Maintenant, je ne voudrais pas me prononcer pour eux, mais ça semble aller dans la bonne direction, effectivement, de ce côté-là.

260

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'était juste peut-être au cas où vous auriez eu des informations puis auxquelles la commission aurait peut-être été, par la suite, intéressée à vérifier avec la Ville de Terrebonne.

265

M. CLAUDE ROBICHAUD :

Je n'ai pas d'éléments qui auraient été... pas d'éléments autres que ce qui aurait pu être porté à votre attention.

270

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Robichaud.

275

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie beaucoup, Monsieur Robichaud pour votre présentation.

280

M. CLAUDE ROBICHAUD :

Merci bien.

285

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant monsieur Michel Arcand, représentant du Regroupement des citoyennes et citoyens de Joliette pour la préservation d'un environnement de qualité.

290

M. MICHEL ARCAND :

Bonsoir, Madame la présidente! Monsieur le commissaire!

295

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Arcand!

300

M. MICHEL ARCAND :

Secteur Joliette, quartier, notamment, Base-de-Roc.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

305

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Arcand. Votre regroupement, est-ce que cela comprend uniquement des résidents du quartier Base-de-Roc?

310

M. MICHEL ARCAND :

Oui. Principalement, oui, des résidents qui se sont réunis il y a quelques années, qui ont déposé une pétition de 70 personnes au Conseil municipal, notamment pour le bruit émis par la compagnie Holcim Ciment Indépendant de Joliette, et entre autres, par le poste de Lanaudière.

315

LA PRÉSIDENTE :

Ça représente combien d'habitations?

320 **M. MICHEL ARCAND :**

70 résidents qui doivent représenter, je vous dirais, une quarantaine d'habitations.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

330 Dans votre mémoire, vous mentionnez qu'il pourrait y avoir une diminution de l'ordre de 20 % de la valeur de vos résidences. Est-ce que ce constat que vous faites est appuyé par une étude de marché?

335 **M. MICHEL ARCAND :**

On a consulté un évaluateur agréé, il n'y a pas d'étude qui a été faite, officielle. Selon son expérience, ce type de projet-là, c'est ce que lui estimait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

340 Donc, il y a une personne qui estime... O.K.

M. MICHEL ARCAND :

345 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

350 Vous mentionnez qu'il y a environ six pylônes de la nouvelle ligne 315 kV qui seraient visibles du quartier dont on a parlé tantôt, Base-de-Roc.

M. MICHEL ARCAND :

355 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

360 Est-ce que vous pourriez préciser à la commission lesquels de ces six pylônes? Est-ce que vous avez identifié les numéros?

M. MICHEL ARCAND :

De mémoire, c'est 14, 15, 16 et suivants, mais je n'ai pas la carte avec moi, mais de mémoire.

365

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, O.K. 14 et 15 qui chevauchent les...

370

M. MICHEL ARCAND :

Bien, les deux pylônes qui traversent la ville et les suivants.

LA PRÉSIDENTE :

375

D'accord, vers le nord?

M. MICHEL ARCAND :

380

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

385

D'accord. Donc, 14 et 15 vers le nord. Très bien. Lorsque vous demandez que la traversée de l'autoroute s'effectue avant le lac Laporte. Est-ce à dire que cette traversée devrait se situer en aval du lac? Qu'est-ce que c'est que vous voulez dire exactement?

M. MICHEL ARCAND :

390

Bien, la traversée, actuellement au plan, s'effectue juste, juste après le lac Laporte. Ce lac-là, il y a des projets... ce terrain-là est zoné parc par la Municipalité de Joliette. Il y a eu un projet l'année passée de développement d'habitations, là, il y a un projet qui a été... ce projet-là a été mis sur la glace.

395

Il y a un projet de développement récréotouristique. On est juste vis-à-vis, absolument vis-à-vis, d'ailleurs, l'amphithéâtre de Lanaudière. Et il faut comprendre que les gens, même quand ils vont au spectacle, peuvent emprunter la sortie de l'ancienne halte touristique pour regagner Montréal. Et c'est exactement à cet endroit-là qu'on prévoit la traversée de l'autoroute.

400

Donc, ce qu'on demande, c'est de faire la traversée un peu avant, pour qu'il y ait moins de bruit qui soit perceptible, et de l'amphithéâtre et du parc, par le lac Laporte, qui va être développé.

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites un peu avant, vous voulez dire un peu plus vers le sud?

405

M. MICHEL ARCAND :

Oui, absolument. Au sud du lac au lieu d'être au nord du lac, comme on a perçu.

410

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors donc ça se rapprocherait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

415

Donc, plus bas, finalement.

LA PRÉSIDENTE :

420

Oui, plus bas. Ça se rapprocherait plus du quartier résidentiel qui est du côté est?

M. MICHEL ARCAND :

Oui.

425

LA PRÉSIDENTE :

O.K., ça va. Vous demandez que l'actuelle ligne 120 kV, vous mentionnez ça également, qui est située du côté ouest de l'autoroute, qu'elle soit déplacée à l'intérieur du parc industriel.

430

M. MICHEL ARCAND :

Non.

435

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas ça que vous demandez?

M. MICHEL ARCAND :

440

Non, c'est la nouvelle ligne. La ligne actuelle, on vit avec, on est habitué. C'est un droit acquis, on est prêt à l'accepter.

LA PRÉSIDENTE :

445 D'accord.

M. MICHEL ARCAND :

450 La seule chose, on s'est déjà plaint du bruit qu'elle émet. Même, j'ai fait du vélo en fin de semaine, même s'il fait beau, qu'il n'y a pas une surcharge, entre deux pylônes, on entend le grésillement à peu près 100 pieds de distance des lignes et c'est juste une 120 kV.

455 Et j'ai été à Saint-Thomas où je crois bien qu'il y a une 343 ou quelque chose du genre kV, et on l'entend royalement, encore en fin de semaine, et alors qu'il faisait beau et il n'y avait pas une grande demande d'électricité, à ma connaissance, puis aucun problème d'humidité.

460 La ligne actuelle, elle est là. On est prêt à l'accepter là. Ce qu'on demande c'est que la nouvelle ligne, au moins – et on pense que le projet est faisable, on ne demande pas de refaire le projet, on ne demande pas de canceler le projet – ce qu'on demande c'est d'améliorer le projet, notamment en zone résidentielle.

LA PRÉSIDENTE :

465 Ce que vous voulez dire, c'est la vue à partir de la zone résidentielle de Base-de-Roc?

M. MICHEL ARCAND :

470 Bien, la vue, le son, le bruit. Parce que déjà, le poste de transformation, si vous avez lu le mémoire de 2008 et les conclusions, c'est que ça ne respectait pas la réglementation municipale. Or, on a appris que ce printemps, la Ville de Joliette a aboli son règlement municipal au lieu de le faire respecter. Et, régulièrement, on entend le poste de transformation. Et on prend toutes les mesures d'Hydro-Québec, et ils nous rassurent que le bruit de l'autoroute va envelopper ce bruit-là.

475 Or, il faut comprendre à 23 h ou minuit le soir, le bruit de l'autoroute, il n'y en a à peu près plus. Oui, on peut entendre peut-être une voiture dont le silencieux est défectueux, à 1 h du matin ou des trucs du genre, mais le bruit de l'autoroute s'estompe après 23 h.

480 C'est pour ça que les mesures demandées par le ministère de l'Environnement demandent à ce que ces mesures-là soient faites après; et dans les mesures on doit supprimer des lectures, le bruit de l'autoroute, pour ne percevoir que le bruit de l'industrie ou le bruit des pylônes électriques ou du poste de transformation.

485 Or, ce que moi j'ai perçu, ici, à Joliette, lors de l'audition du BAPE, on a rassuré, toujours avec la présence de l'autoroute qui va dissimuler et camoufler le bruit. Et le bruit, on le sait que ça va être omniprésent. On sait que ça va être d'importance.

490 Donc, on se dit : si on peut éloigner dans le parc industriel cette ligne-là, bien, on ne nuira pas, il n'y a pas de gens qui dorment dans le parc industriel, dans un premier temps. On va presque doubler la zone de recul, donc on va diminuer le risque par rapport au champ magnétique. On devrait diminuer le bruit, puis on devrait aussi diminuer l'impact visuel en déplaçant le tout vers le quartier industriel.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis le fait de traverser l'autoroute, aussi, plus au sud, est-ce que ça a le même avantage?

500 **M. MICHEL ARCAND :**

Bien, c'est que dans la partie sud, on se trouve à éloigner les pylônes de la partie sud du quartier Base-de-Roc. On se trouve à éloigner les pylônes du parc qui va être récréotouristique du lac Laporte. Donc, on améliore la vue à partir du parc, en tout cas de cette zone-là. On éloigne aussi le champ magnétique, le bruit, et cetera, de la partie sud du quartier Base-de-Roc. Il faut comprendre, juste derrière l'ancienne halte routière, il y a des maisons qui sont juste là.

505 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Mais en faisant cette traversée plus au sud, on se rapproche à ce moment-là d'un quartier résidentiel de Saint-Thomas. Qu'est-ce que vous en pensez?

510 **M. MICHEL ARCAND :**

515 Bien, je pense que la traversée, au lieu de se faire par deux pylônes, pourrait se faire par trois pylônes, puis un des pylônes pourrait peut-être être entre les deux côtés de l'autoroute. Puis ça pourrait être un compromis et ça pourrait permettre de ne pas trop s'approcher du quartier de Saint-Thomas, puis de s'éloigner du quartier Base-de-Roc.

LA PRÉSIDENTE :

520 Pouvez-vous juste préciser ce que vous venez de dire? Donc, vous verriez un pylône au milieu de l'autoroute?

M. MICHEL ARCAND :

525 C'est parce que là, la traversée se fait à peu près, je vous dirais, à 45 degrés, mais si on le
faisait à 30 degrés, je comprends que la portée serait plus longue, mais on aboutirait dans le parc
industriel à peu près vis-à-vis où c'est prévu, un peu plus à l'intérieur, tout en ne se rapprochant
pas véritablement des habitations de Saint-Thomas, mais on débiterait la traversée de l'autoroute
plus du côté sud du lac. Donc, l'angle serait différent. La portée serait plus longue.

530 Là, je ne suis pas ingénieur, peut-être qu'en modifiant tout simplement les pylônes, on
pourrait avoir deux pylônes seulement ou d'en ajouter un troisième dans le milieu de l'autoroute.
Là, je ne suis pas un spécialiste dans les pylônes, c'est une suggestion.

535 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parmi vos membres, est-ce que vous avez des résidents du Domaine Lafortune à Saint-Thomas?

540 **M. MICHEL ARCAND :**

Non, pas vraiment. Puis honnêtement, on n'a pas eu le temps d'élargir notre regroupement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

545 Dans une de vos propositions, vous souhaitez que le promoteur implante une enceinte de
confinement acoustique au poste de Lanaudière. Est-ce que votre regroupement a déjà eu des
discussions à cet effet avec Hydro-Québec?

550 **M. MICHEL ARCAND :**

Les discussions se sont passées par le biais du ministère de l'Environnement durable et de
la Ville de Joliette, dans un premier temps, à qui on s'est plaint. La Ville de Joliette qui a demandé
une étude à Hydro-Québec, étude que vous avez exigée, qui a été déposée au BAPE.

555 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Celle de 2008?

560 **M. MICHEL ARCAND :**

Celle de 2008. Et pour laquelle ils sont arrivés à la conclusion que ça respectait leurs
propres normes, mais ça ne respectait pas les normes de la Ville de Joliette.

565 Or, pour des raisons que je ne peux pas vous expliquer la Ville de Joliette – parce qu'on a certains problèmes dans d'autres dossiers, dont Ciment St-Laurent Holcim – prend plus partie, je vous dirais, pour les industries que pour la population.

570 Donc, la Ville de Joliette, au lieu de demander le respect de sa réglementation municipale, a aboli en catimini sa réglementation municipale en ayant changé son numéro par un nouveau, dans lequel ils ont décrété qu'ils abolissaient l'ancienne réglementation. Donc, on n'a pas pu suivre, parmi les médias locaux, la modification de la réglementation et se présenter au Conseil municipal pour déposer un mémoire. Ça s'est fait sous notre nez, sans qu'on puisse faire quoi que ce soit.

575 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que parmi vos membres, est-ce que tout le monde partage vos propositions d'amendement qui se retrouvent dans votre mémoire?

580 **M. MICHEL ARCAND :**

585 Je veux être honnête avec vous, on n'a pas fait de réunion depuis la présentation du BAPE à Joliette. On est trois personnes ici du regroupement. On n'a pas eu le temps. On a discuté avec quelques voisins qui font partie du regroupement puis ils sont absolument d'accord, mais on n'a pas eu le temps de faire d'assemblée ou de réunion.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

590 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

595 Vous mentionnez que le remplacement des pylônes à treillis par des pylônes tubulaires serait avantageux sur le plan esthétique.

M. MICHEL ARCAND :

C'est ce qu'on pense.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, ça serait avantageux pour les gens de Base-de-Roc?

M. MICHEL ARCAND :

605 Bien, on trouve que ça serait avantageux non seulement pour les gens de Base-de-Roc, mais pour l'ensemble de la population de Joliette, parce que c'est l'entrée de la Ville. Il y a des journalistes, des médias locaux qui m'ont même appelé pour me dire qu'ils étaient absolument d'accord avec ce questionnement-là que j'ai émis lors de l'audition à Joliette. Qu'ils ne comprenaient pas que la Ville n'en fasse pas eux-mêmes la demande. Mais semble-t-il qu'ils jugent que la seule chose qu'ils ont hâte de savoir, c'est quand ils vont recevoir leur chèque, pour pouvoir faire une piste cyclable avec l'argent d'Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

615 Le long de l'autoroute, surtout du côté ouest, il y a de la plantation d'arbres, immédiatement à la limite de l'emprise de l'autoroute. Est-ce qu'une plantation, une telle plantation du côté est, vis-à-vis le parc industriel, serait avantageuse à votre avis?

M. MICHEL ARCAND :

620 Bien, de ce qu'on a appris, parce que ça fait six ans qu'on fait partie d'un comité de cause Lanaudière avec Holcim, puis on a appris de spécialistes dans des études de bruit, que les arbres, ça ne donne à peu près rien. Un kilomètre et demi d'arbres peut peut-être diminuer de deux décibels, le bruit qui est émis par une industrie ou par un quelconque bâtiment.

625 Donc, des arbres, ça ne vaut rien, surtout que l'hiver ils perdent leurs feuilles, et cetera. Donc, la seule chose qui peut arrêter le bruit c'est à la source, ou bien d'avoir un écran antibruit, comme il y a sur le long des autoroutes.

630 Donc, l'écran antibruit peut être à la source, au périmètre du poste de transformation ou encore éloigné de la source, près des gens qui subissent le bruit. Il n'y a pas d'autre façon de contrer le bruit à ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

635 Et par rapport à l'aspect visuel?

M. MICHEL ARCAND :

640 Bien, c'est sûr que les arbres peuvent aider, mais écoutez, ils ont fait une démonstration sur une photo d'un pylône : 200 pieds, c'est 20 étages. L'Hôpital de Joliette, je suis architecte, je travaille souvent là, a 7 étages. C'est probablement le plus haut bâtiment à Joliette. Et là, on parle

645 de pylônes de 20 étages. Et les arbres, en moyenne, ont peut-être 40 pieds. Donc, il reste 160
pieds. Les pylônes vont dépasser les arbres de 160 pieds.

650 Donc, c'est sûr que ça va être perçu. La seule façon de ne pas percevoir ou de diminuer –
on ne pourra jamais enlever complètement la perception des pylônes. On peut améliorer leur
esthétique ou encore on peut l'éloigner pour qu'avec la perspective, on puisse diminuer leur
perception, donc peut-être à 50 % ou à 60 % étant donné qu'on les éloigne.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

655 Est-ce qu'il y a des pylônes tubulaires dans le parc industriel?

M. MICHEL ARCAND :

Pas à ma connaissance, non.

660 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Pas à votre connaissance? C'est parce que je crois que dans votre mémoire...

M. MICHEL ARCAND :

665 Bien, il y a deux pylônes... actuellement, non, mais il y en a deux qui sont prévus pour la
traversée de l'autoroute, à ma connaissance.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

670 O.K. C'est parce que de la manière que vous parlez, ils seraient déjà là, selon votre
mémoire.

M. MICHEL ARCAND :

675 Non, selon la proposition d'Hydro-Québec pour la nouvelle ligne.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

680 D'accord. C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

685 Quand vous parlez de la définition de la valeur marchande de vos propriétés, est-ce que tous les gens que vous avez consultés, est-ce qu'il y en a qui ont des maisons à vendre et puis qui pensent que ça va dévaluer leur propriété?

M. MICHEL ARCAND :

690 Pas à ma connaissance, non.

LA PRÉSIDENTE :

695 Non, O.K. Ce n'est pas un contexte immédiat, là.

M. MICHEL ARCAND :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

700 Non, O.K. D'accord. Je vous remercie. Monsieur Lafond, ça va?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

705 Je n'ai pas d'autres questions, merci, Monsieur Arcand.

M. MICHEL ARCAND :

710 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

715 O.K. Merci bien, bonne soirée. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui auraient une opinion verbale à présenter? Non?

720 Alors donc, dans ce contexte-là, nous mettons fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter par Internet les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation, les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE.

725 Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

730 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 27 juin et si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la commission, car à défaut de la faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

735 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

740 La commission d'enquête poursuit maintenant ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Pcs au plus tard le 15 septembre 2011.

745 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

750 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

755 Merci et bonne fin de soirée à tous!

AJOURNEMENT

760 * * * * *

765 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

770 ET J'AI SIGNÉ :

775 _____
Yolande Teasdale, s.o.